

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/08/2023  
Publié le 07/08/2023  
ID : 080-218002830-20230712-DE202322-DE



De N°2023-22

**OBJET :**

**Délibération Location huttes  
de chasse 2023-2024**

Le onze juillet deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept juillet 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M TIRMARCHE Ghislain, M DELPLANQUE Nicolas, M DAZY Bernard, M TURQUIN Alex, M HEROUART Michel, M DAUSSY Éric, et Mme CAPRON Marie, Mme LEFEVRE Joëlle, Mme WOJTYSIAK Héléna, Mme DUBOS Aline Mme VOLANT Aline

**Absents excusés :**

M DREANO Frédérique qui donne pouvoir à M HEROUART Michel,

**Absents non excusés :** Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier.

Mr DELPLANQUE Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Ghislain TIRMARCHE, maire, explique au conseil municipal que les baux de hutte de l'année 2023-2024 s'établissent comme suit :

- Pied de hutte central : 1.663,29 €
- Pied de hutte est : 1.391,76 €
- Pied de hutte ouest : 1 €
- Pied de hutte du petit marais : 673,64 €

Monsieur le Maire propose de reconduire les baux pour une durée d'une année.

Après délibération, le conseil municipal (0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour) se prononce en faveur du renouvellement des baux et du montant des loyers.

Fait et délibéré le 11 Juillet 2023.

Pour extrait conforme, le maire, Ghislain TIRMARCHE

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 Juillet 2023 et de la publication le 07/08/2023.